



2022-94

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-deux le 28 octobre à 18h45
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 18 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 18/10/2022
Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Laëtitia PRADINES,
Danièle VALLERY, Christine SIMON, Serge ABOULIN,
Denis CLAMENS, Raymonde HABOUZIT, Patrice LHOSTE,
Roland SEUX, Valérie GAGNE, Christiane PAUZON, Thierry SOLEILHAC,
Christian GIRARD, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE,
Bernadette PELISSIER, Sabine JOUVHOMME
Excusés :
Gilles Audras qui a donné procuration à Franck PAILLON

OBJET : ACQUISITION FONCIERE

Monsieur le Maire propose l'acquisition de la parcelle AI 373 d'une surface de 443 m², au prix de 25000 €, appartenant à l'indivision CHALENDARD Marie-Louise, BARD Mireille et SIMON Christine. Cette parcelle est située au droit de la place de la Naute, dans le bourg, et permettrait notamment d'augmenter la surface de stationnement de la dite place. L'élue intéressée à l'affaire, n'a pris part ni au débat ni au vote et a quitté la séance lors de l'étude de ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour :

- VALIDE l'acquisition de la parcelle AI 373 au prix de 25 000 € ;
- AUTORISE monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire,
Franck PAILLON

Fait et délibéré le 28/10/2022
Pour extrait certifié conforme

